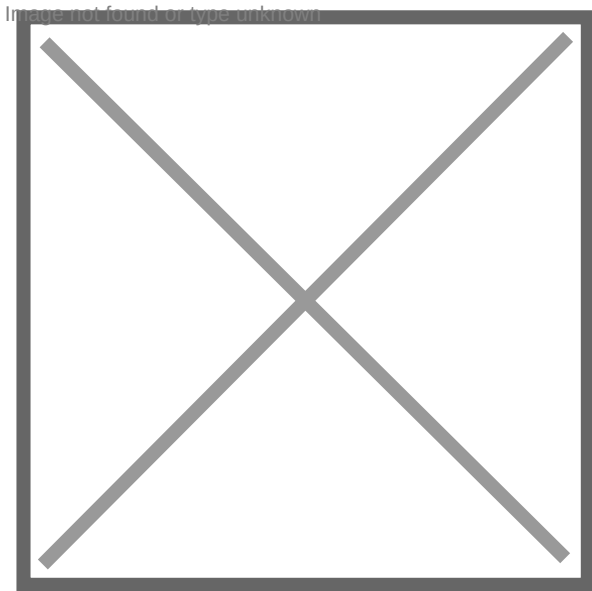




Titre de séjour UE longue durée

Par **zakia38**, le **13/02/2015 à 14:59**

Bonjour, rnJe m'appelle zakia, je souhaite avoir des renseignements s il vous plaît! rnMon frère de nationalité marocaine habite en Espagne il a un titre de séjour UE longue durée le problème c'est qu'il n'a plus de travail et souhaite entrer en France!rnrnMes questions: est-ce que c'est possible d'habiter en France avec ce titre de séjour? rnest-ce que c'est possible de travailler avec en France? rnrnJe vous remercie pour votre aide rnrncordialement rnrnzakia

Par **zakia38**, le **14/02/2015 à 16:05**

Je remonte le poste, j'ai vraiment besoin de votre aide s'il vous plaît!

Par **aguesseau**, le **14/02/2015 à 17:26**

bjr, rnle site de l'administration française, rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17359.xhtml> rnil est indiqué: rn" Spécificité du séjour sous carte bleue européenne rnrnSi vous détenez une carte de séjour carte bleue européenne, vous relevez de conditions particulières de séjour. rnVous devez justifier de 5 ans de séjour sous couvert de cette carte dans un pays de l'Union européenne (UE) , dont les 2 années précédant votre demande en France. rnLe séjour dans l'UE doit avoir été ininterrompu. Des périodes d'absences sur les 5 ans sont toutefois autorisées. rnrnCouverture maladie, ressources et logement: rnVous devez détenir : rn- une assurance maladie, rn- des ressources stables, suffisantes et régulières pour subvenir à vos besoins. rnrnVos revenus doivent atteindre au moins le montant du Smic . Ils sont appréciés par rapport à vos conditions de logement (qui

doit être approprié).
Toutes vos ressources propres sont prises en compte. Les prestations familiales et certaines allocations sont exclues."
votre frère peut se renseigner dans un consulat de france.
cdt